

MAIRIE D'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 5 mars 2020 à 21 Heures.

L'an deux mille vingt, le jeudi 5 mars à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'AIGNAN.

Etaient présents : MM AURENSAN LABADIE LAGARDE NAVARRE GARCIA BARNADAS CHANUT DARBAS PAYROS LETELLIER Mmes SARNIGUET PESQUIDOUX.

Etait absent et excusé :- M. GARROS ayant donné procuration à Mme SARNIGUET.

Etait absent : M DUBOURDIEU.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2020 qui n'appelle aucune observation.

ORDRE DU JOUR :

- ✓ **Approbation comptes de gestion et comptes administratifs Commune - Service Assainissement - Lotissement Guilhemblanc**
- ✓ **Motion de soutien filière Vin**
- ✓ **Questions diverses**

Monsieur Mathieu BARNADAS est nommé secrétaire de séance.

Approbation comptes de gestion et comptes administratifs Commune - Service Assainissement - Lotissement Guilhemblanc

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick NAVARRE, Président de la Commission des Finances qui présente les comptes administratifs 2019 :

COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

● Recettes-----	1 118 699,40 €
● Dépenses -----	703 728,75 €
● Excédent-----	<u>414 970,65 €</u>
● Dont excédent reporté -----	152 896,91 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

● Recettes-----	404 838,01 €
● Dépenses -----	447 595,01 €
Déficit -----	42 757,00 €
● Reste à réaliser dépenses-----	114 500,00 €
● Besoin de financement (1068) -----	<u>157 257,00 €</u>

Résultat de clôture de l'exercice

Fonctionnement-----	414 970,65 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) -----	157 257,00 €
Investissement déficit reporté (001)-----	-42 757,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) -----	257 713,65 €

Monsieur Patrick NAVARRE, donne ensuite le détail des diverses opérations, soumet au vote de l'assemblée le compte administratif 2019 de la commune, conforme au compte de gestion ; le conseil municipal approuve les comptes à l'unanimité ainsi que l'affectation de résultats.

SERVICE ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

▪ Recettes -----	102 014,67 €
▪ Dépenses -----	88 198,66 €
▪ Résultat-----	13 816,01 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

▪ Recettes -----	48 107,31 €
▪ Dépenses -----	20 396,30 €
▪ Résultat-----	27 711,01 €

Résultat de clôture :

Investissement excédent reporté (001) -----	27 711,01 €
Fonctionnement excédent (002)-----	13 816,01 €

Monsieur Patrick NAVARRE, soumet au vote de l'assemblée le compte administratif 2019 du service assainissement, conforme au compte de gestion ; le conseil municipal approuve les comptes ainsi que l'affectation de résultats, à l'unanimité.

LOTISSEMENT D'HABITATIONS

◇ SECTION DE FONCTIONNEMENT

▪ Recettes -----	538 440.03 €
▪ Dépenses -----	509 698.24 €
▪ Résultat-----	28 741.79 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

▪ Recettes -----	617 782.90 €
▪ Dépenses -----	488 759.62 €
▪ Résultat-----	129 023.28 €

Résultat de clôture – affectation :

Investissement excédent reporté (001) -----	129 023.28 €
Fonctionnement excédent (002)-----	28 741.79 €
Résultat global-----	157 765.07 €

Monsieur Patrick NAVARRE, soumet au vote de l'assemblée le compte administratif 2019 du lotissement d'habitations, conforme au compte de gestion ; le conseil municipal approuve les comptes, à l'exception de MM CHANUT BARNADAS DARBAS SARNIGUET PESQUIDOUX qui s'abstiennent.

Motion de soutien filière vin

Monsieur le Maire explique avoir reçu une demande de soutien à la filière vin de la part du Syndicat/ODG et section interprofessionnelle des vins IGP Côtes de Gascogne car elle est soumise depuis la mi-octobre 2019 à l'importation sur le territoire des USA à des taxes de 25 % sur la valeur de la plupart de ses vins, taxes qui pourraient encore augmenter.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de soutenir la motion proposée.

Questions diverses

► Eclairage public

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux dernières tempêtes, les horloges qui commandent l'éclairage public se sont dérégées.

Il rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies et de limiter le fonctionnement des lampadaires.

Aussi, il propose que l'éclairage soit interrompu la nuit à partir de 23 H 30 jusqu'à 4 H 30. Cette mesure ne s'appliquera pas les vendredis, samedis et dimanches.

Avis favorable.

► Association les Tirs Ailleurs

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur BARENTON, co-président de l'association Les Tirs Ailleurs d'Aignan, qui en raison de la fermeture du café, recherche une salle pour l'entraînement des membres du club.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition l'ancienne salle des fêtes, tous les vendredis soir à partir de 18 H et d'établir une convention.

Accord de l'assemblée.

► Elections municipales

Monsieur le Maire rappelle que les élections municipales des 15 et 22 mars se dérouleront à l'ancienne salle des fêtes, rue Saint Saturnin.

Monsieur le Maire clôt la séance en remerciant les élus pour leur collaboration durant son mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures 55 minutes.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 10 mars 2020 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 10 mars 2020

Le Maire,
Philippe BARATAULT